

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE D'HEREMENCE

COMMUNE DE ST-MARTIN

« Etat parcellaire à titre indicatif, sous réserve de l'approbation de la mensuration en cours ».

Plan de constatation de la nature forestière

PAD Combioûle

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art. 10 al.2 et art. 13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art. 3

Hérémente P 31 / St-Martin P 33

1:1000

Légende

Forêt:

délimitation forestière définitive

délimitation forestière indicative

Périmètre plan d'aménagement détaillé (PAD)

Zone à bâtir projetée selon PAD en cours

Le géomètre :

Sierra, le 21.09.2012

Le géomètre :

Nax, le 25.11.2011

L'ing. forestier :

Grimisuat, le 19.09.2012

L'ingénieur responsable des forêts :

Bramois, le 17.01.2013

La Commune :

Herémence, le 22 NOV. 2012

La Commune :

St-Martin, le 16 NOV. 2012

Nom du géomètre officiel :

Warpelin Roger

Géomètre officiel

3960 Sierra

Nom du géomètre officiel :

Blanc et Schmid

Géomètre officiel

1973 Nax

Publié au BO le :

6 AVR. 2012

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 13 MARS 2013

Droit de sceau: Fr. 240.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

Hérémente Plan cadastral N° 31

St-Martin Plan cadastral N° 33

Plan cadastral mis à jour : décembre 2011

Vers.	DATE	DESSIN	CONTR.
1333-1	16.02.09	SN	PK
1333-1A	25.01.12	FS	PK
1333-1B	19.09.12	FS	PK

